Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500903-20251211-202509006-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Arrondissement
REDON
Canton
BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 16

Date de convocation
3 décembre 2025

Commune de CREVIN – 35090

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Crevin, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel GENDROT, Maire.

Etaient présents : Mmes, Mrs : GENDROT Daniel ; LEMOINE Gérard ; BRUNEAU Dominique ; PIAT Christian ; SALAUN Gabriel ; GUERINEL Hervé ; EVALET Philippe ; PERRUDIN Magali ; TETREL Stéphanie ; MELCHIOR Delphine ; LE BORGNE David ; JUBY Florence.

Etaient excusés avec Pouvoir : LE GUEVELLOU Renaud *(Pouvoir à H. GUERINEL)* ; MOLINA Angéline *(Pouvoir à D. MELCHIOR)* ; FLEGEAU Annie *(Pouvoir à G. LEMOINE)* ; BOURET Rozenn *(Pouvoir à M. PERRUDIN).*

Etaient absents excusés : CUBAUD Sébastien.

Etaient absents : DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure.

Secrétaire de séance : Monsieur SALAUN Gabriel.

2025/09/006	**Réhabilitation église Notre-Dame de l'Assomption — Tranche 3 — Avenant nº 1 au marché passé avec l'entreprise Ateliers HELMBOLD pour le lot nº 04 — Restauration de vitrail**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération nº 2025/03/009 en date du 3 avril 2025, le marché relatif au lot nº 04 (Restauration de vitrail) de l'opération de réhabilitation de l'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption — tranche 3, a été confié à l'entreprise ATELIERS HELMBOLD pour un montant total de 30 424,50 € HT.

Au vu de sujétions imprévues, rencontrées au cours de l'exécution du marché, la société ATELIERS HELMBOLD, propose un avenant nº 1 au marché, d'un montant de 2 400,00 € HT, portant le marché à un total de 32 824,50 € HT, soit une augmentation d'environ 7,89 % par rapport au marché initial.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 décembre 2025 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer favorablement à la passation de cet avenant nº 1 au marché passé avec l'entreprise ATELIERS HELMBOLD, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Se prononce** favorablement à la passation de cet avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise ATELIERS HELMBOLD pour le lot nº 4 de l'opération de réhabilitation de l'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption — tranche 3, portant le marché à un total de 32 824,50 € HT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Daniel GENDROT

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500903-20251211-202509006-DE

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	**Les délais**
Devant le Maire : ***Le recours gracieux*** Pour ce recours, l'absence de réponse dans les quatre mois équivaut à un rejet de la demande.	Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la publication, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif : ***Le recours contentieux***	Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la publication de l'acte. Il est précisé que, sous peine d'irrecevabilité, tout recours contre cette décision devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement d'une somme de 35 € au titre de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.